Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_17_122-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-122

Objet : PROJET DE NOUVELLE SALLE CULTURELLE ET SPORTIVE - REPORT SINE DIE

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Damien GUIHUR, Adjoint délégué, qui expose :

Par délibération du 1er juillet 2026, le Conseil municipal a approuvé le programme de construction du nouveau centre culturel et sportif pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 6 000 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre, frais annexes et équipements.

Une nouvelle estimation, établie par le programmiste en collaboration avec les élus, précise l'enveloppe du projet, lequel s'établi comme suit :

- Coût des travaux (incluant les équipements scéniques, de la cuisine et les aménagements extérieurs) : 6 430 000 € HT ;
- Dépenses annexes (honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, ordonnancement, pilotage et coordination, sécurité & protection de la santé, indemnités de concours, assurance dommages-ouvrages, géomètre, études géotechniques, aléas, actualisation...) : 2 054 000 € HT.

Soit un coût total prévisionnel de l'opération de 8 484 000 € HT.

Compte-tenu de la capacité financière de la commune et des projets déjà lancés ou qui doivent l'être dans les prochains mois, Monsieur GUIHUR expose qu'il est préférable de reporter la poursuite de cette opération lorsque la commune aura accumulé une trésorerie suffisante.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_17_122-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision de reporter sine die le programme de construction d'une nouvelle salle culturelle et sportive, afin de ne pas obérer les finances communales.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

